Bienvenue à *Info CIPVP*, une série qui traite du Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Explorez avec nous une partie de notre travail, découvrez des conseils et des astuces, et trouvez réponse à des questions courantes sur notre organisation et nos activités. Nous en apprendrons un peu plus sur les lois ontariennes relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, et sur ce que fait notre bureau pour aider les Ontariennes et les Ontariens à exercer leurs droits. Allons-y!

Épisode 1 : Les décisions

Bonjour! Bienvenue à *Info CIPVP*. Dans cet épisode, nous allons jeter un coup d'œil à la section Décisions du site Web du CIPVP. On la consulte pour en savoir plus sur les enquêtes que nous menons, sur la manière dont nos arbitres ont appliqué les lois ontariennes sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information à des plaintes et à des appels, et sur l'incidence de certaines de nos ordonnances qui font jurisprudence sur le droit à la vie privée et le droit à l'information des Ontariennes et des Ontariens. Savoir comment effectuer une recherche dans les décisions du CIPVP peut se révéler utile aux coordonnateurs de la protection de la vie privée et de l'accès à l'information, aux chercheurs, aux universitaires, aux décideurs, aux médias et au public, bref, quiconque veut en savoir plus sur ses droits en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en Ontario.

Nous passerons en revue certaines fonctions de recherche de base et avancées pour vous montrer comment trouver des décisions du CIPVP correspondant à certains enjeux, thèmes ou dispositions des lois dont notre bureau surveille l'application. Vous apprendrez des techniques de recherche efficaces au moyen de mots-clés, d'intervalles de dates et d'autres fonctions. Alors, commençons.

Sur la page d'accueil du CIPVP, défilez vers le bas et cliquez sur cette case où il est écrit « Décisions », ce qui vous mènera à la page de recherche.

Voilà! Jetons un bref coup d'œil à la version simplifiée de notre moteur de recherche.

Ici, dans le haut de la page, se trouve une barre de recherche de base à utiliser pour une recherche rapide, par exemple si vous voulez obtenir des résultats généraux sur un sujet en particulier. Supposons que vous vouliez trouver des décisions qui parlent de surveillance vidéo. Ou bien, si vous voulez obtenir une décision précise dont vous connaissez le numéro, il est facile de la trouver ici. Si les données anonymisées vous intéressent et si vous avez entendu parler de la Décision 175 en vertu de la LPRPS, vous voudrez lire cette décision au complet. Il suffit de la taper ici et elle apparaîtra tout de suite.

Sous la barre de recherche, il y a une fonction qui permet de parcourir les décisions en fonction des différents thèmes de notre collection. Alors si vous cliquez sur « Health Information and Privacy » (Accès à l'information et protection de la vie privée dans le secteur de la santé), vous obtenez tous les résultats portant sur la LPRPS, et de là vous pouvez afficher les décisions rendues chaque année.

De même, vous pouvez cliquer sur « Privacy Reports » (Rapports relatifs à la protection de la vie privée) pour les enquêtes sur des atteintes à la vie privée en contravention de la LAIPVP et de la LAIMPVP.

Pour trouver une ordonnance concernant des appels de décisions rendues en matière d'accès à l'information en vertu de la LAIPVP et de la LAIMPVP, cliquez ici sur « Access to Information Orders » (Ordonnances en matière d'accès à l'information).

Enfin, tout ce qui concerne la partie 10 de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* se trouve sous « Child, Youth, and Family Information and Privacy » (Protection de la vie privée dans le secteur des services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille).

Ici, il y a les « ajouts récents »; comme son nom l'indique, cette section contient les décisions, ordonnances ou rapports que notre bureau a rendus publics récemment. Comme la vidéo a été enregistrée en décembre 2022, les documents que vous y verrez seront différents.

Enfin, pour être informé de nos décisions par courriel, vous pouvez vous abonner à deux fils différents.

Voilà pour les fonctions de recherche et de navigation de base. Passons maintenant à la recherche avancée, qui peut être très utile pour trouver l'affaire ou la question qui vous intéresse.

La recherche avancée permet d'obtenir des résultats plus précis ou pertinents. Comme vous voyez, il y a des champs où vous pouvez inscrire des renseignements afin de circonscrire votre recherche.

La barre de recherche principale est en haut. Vous pouvez filtrer vos recherches en fonction du numéro de dossier, de la date, de l'institution en cause (il pourrait s'agir par exemple d'un ministère ou d'un hôpital particulier), de l'arbitre du CIPVP qui a rendu la décision, de la loi applicable (que vous pouvez circonscrire encore plus en sélectionnant des dispositions particulières de la loi), et de la collection, dont nous avons déjà parlé.

Par exemple, si l'on cherche uniquement *surveillance vidéo*, on obtient environ 120 résultats. Mais si on veut obtenir des documents à ce sujet qui remontent à la période s'échelonnant de janvier à juin 2018, on peut préciser cet intervalle en cliquant sur ces icônes de calendrier. Essayons. Il ne reste plus que 6 résultats, ce qui est beaucoup plus facile à consulter.

En cliquant sur le bouton « Réinitialiser », on peut recommencer à zéro.

Voici un autre exemple. Supposons que vous représentiez une institution publique ayant reçu une demande d'accès à des documents qui, à votre avis, sont visés par l'exception fondée sur le secret professionnel de l'avocat. Pour savoir comment le CIPVP a interprété la portée de cette exception par le passé, et pour en comprendre les critères d'application, vous voudrez consulter les décisions rendues en vertu de l'article 19 de la LAIPVP. Si vous représentez plutôt une municipalité assujettie à la LAIMPVP, vous voudrez consulter les décisions rendues en vertu de les décisions rendues en vertu de la disposition équivalente de la LAIMPVP, c'est-à-dire l'article 12.

Soulignons que dans la barre de recherche en haut, vous pouvez effectuer une recherche booléenne. Par exemple, vous pouvez chercher des termes ou phrases en les mettant entre guillemets. Si vous cherchez une expression comme *carte Santé,* par exemple, vous verrez la différence. Si vous ne la mettez pas entre guillemets, vous obtiendrez beaucoup plus de résultats, car tous les documents contenant à la fois les mots « santé » et « carte » seront localisés.

Cependant, si vous mettez « carte Santé » entre guillemets, vous pouvez circonscrire la recherche, qui vous permettra de localiser uniquement les documents contenant le terme « carte Santé ».

Si vous souhaitez circonscrire la recherche encore plus, vous pouvez taper « ET » et ajouter un autre terme pertinent.

Si vous ne voulez pas de résultats contenant un mot en particulier, vous pouvez taper « NOT » à la place.

Après avoir maîtrisé cette technique, le reste est plutôt simple. Essayons un autre exemple et utilisons les autres filtres.

Supposons que vous vouliez trouver des ordonnances concernant la surveillance vidéo dans les hôpitaux, mais pas dans le contexte de la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé. Vous pouvez taper « surveillance vidéo » ET « hôpital », et ici, dans la case « Applicable Legislation » (Loi applicable), choisir « FIPPA » (LAIPVP).

Voici un autre exemple. Essayons le terme « adresse », et sous « Applicable Legislation », mettons « MFIPPA » (LAIMPVP). Il ne reste plus que 2 655 résultats.

Supposons que nous voulions trouver les décisions rendues par un arbitre en particulier. Essayons Brian Beamish.

Il ne reste maintenant que 45 résultats.

Pour élargir la recherche à nouveau, il suffit de cliquer sur le petit X pour éliminer ce critère.

Essayons un plus petit intervalle de dates, disons du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2022. Et cherchons les ordonnances rendues en vertu de la LAIPVP plutôt que de la LAIMPVP. Et voilà : 164 résultats.

Les résultats peuvent aussi être triés selon leur pertinence ou leur date, juste ici, en haut à droite de la liste des résultats. Donc le résultat le plus récent pour cette recherche remonte à 2021, et il s'agit du résultat d'une enquête sur une atteinte à la vie privée.

Il arrive qu'une recherche plus détaillée comme celle-ci ne donne aucun résultat. Par exemple, si on essaie de trouver les décisions en vertu de la LSEJF rendues en 2010, il n'y en aura aucune, parce qu'à l'époque, le CIPVP n'avait pas compétence sur les questions de protection de la vie privée et d'accès à l'information dans le secteur des services à l'enfance et à la famille. Cependant, si vous faites une recherche sans préciser de dates, vous obtiendrez des résultats, car en 2021, nous avons commencé à rendre des décisions concernant la partie 10 de la Loi.

Essayons un dernier exemple. Nous cherchons une ordonnance en particulier, mais nous ignorons son titre. Il pourrait s'agir de l'ordonnance dans laquelle le CIPVP a établi le montant que les dépositaires de renseignements sur la santé peuvent exiger afin de recouvrer le coût associé au fait de fournir aux patients l'accès à leur dossier médical. Pour commencer, essayons des mots-clés : « coût » ET « dossiers médicaux ».

Nous ignorons le numéro de l'ordonnance, la date à laquelle elle a été rendue et l'institution en cause. Mais elle concerne peut-être le paragraphe 54 (11) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, parce que cette disposition prévoit que le montant des droits ne doit pas dépasser les droits de recouvrement des coûts raisonnables. Donc, sous « Applicable Legislation » (Loi applicable), nous trouvons « PHIPA » (LPRPS) et nous défilons jusqu'à l'article 54.

Si nous connaissons le nom de l'arbitre, nous pouvons circonscrire la recherche encore plus. En l'occurrence, il s'agissait de Brian Beamish. Ajoutons-le dans le champ « Adjudicators » (Arbitres).

Ça nous donne 2 résultats, et on a juste en haut ce que nous recherchions.

Un dernier conseil! Vous pouvez aussi trouver les décisions du CIPVP dans le site Web de l'Institut canadien d'information juridique.

Sur la page d'accueil, cliquez sur « Ontario » sous « Sources primaires ». Sous « Tribunaux administratifs », vous nous trouverez à ONIPC, Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario.

Vous obtenez ainsi une liste de nos décisions récentes, et il y a une liste déroulante pour circonscrire selon l'année. Vous pouvez alors entrer des termes à rechercher dans la case « Filtrer ».

Le service CanLII donne accès aux décisions et rapports de tribunaux judiciaires et administratifs de tout le Canada, y compris le CIPVP. Il s'agit d'un organisme distinct et indépendant qui désigne chaque décision par son propre numéro de référence. Cependant, ses outils de recherche, notamment la recherche booléenne de mots pertinents ou du numéro de dossier du CIPVP, sont semblables à ce que l'on trouve sur notre site Web. Pour savoir comment utiliser CanLII pour chercher des décisions, vous pouvez cliquer sur « Aide à la recherche » au bas de toutes les pages de CanLII.

Et voilà! Avec un peu de pratique, vous pourrez fouiller dans les ordonnances, les décisions et les rapports d'enquête sur la protection de la vie privée du CIPVP pour trouver des renseignements sur certains sujets et sur la façon dont notre bureau a déjà interprété certaines lois. Sauvegardez cette vidéo pour y revenir plus tard, et abonnez-vous à notre chaîne YouTube pour d'autres épisodes d'*Info CIPVP*!